

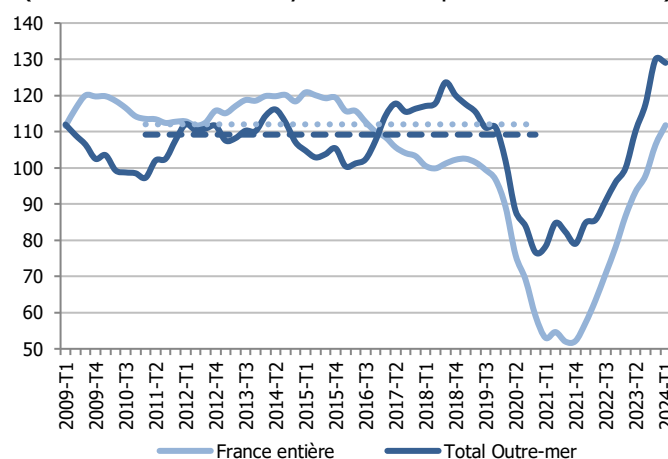
Au 1^{er} trimestre 2024, les défaillances continuent de progresser

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 1^{er} trimestre 2024 des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. Entre mars 2023 et mars 2024, on enregistre ainsi une hausse de 29,1 % du nombre de défaillances d'entreprises en Outre-mer (2 271) par rapport à la période mars 2022 à mars 2023, qui se situent sensiblement au-dessus de leur niveau pré-Covid. Les redressements et liquidations judiciaires recensés dans la France entière progressent fortement aussi (+29,0 %), mais demeurent inférieurs à leur moyenne 2010-2019.

L'augmentation des défaillances en Outre-mer reflète en premier lieu la situation des secteurs de la construction et du commerce et réparation automobile. En nombre de défaillances, ceux-ci demeurent en effet les plus touchés avec 584 (+25,3 %) et 427 (+36,0 %) entreprises touchées respectivement, soit presque la moitié du nombre total de défaillances sur un an.

La hausse des défaillances ultramarines continue d'être principalement tirée par les résultats de La Réunion (+61,0 % soit 948 défaillances cumulées sur un an), qui représente un quart des entreprises et 41,7 % des défaillances dans les territoires d'outre-mer. Les progressions sont également très marquées en Martinique (+33,0 %) et en Nouvelle-Calédonie (+28,3 %). À l'inverse, la Polynésie française et la Guyane se singularisent en étant les seuls territoires où le nombre de défaillances cumulé sur un an recule (de près d'un tiers).

Défaillances des entreprises ultramarines
(indice base 100 = moyenne sur la période 2004-2024)



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres. Dernier point : 1^{er} trimestre 2024.
NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

Consultez la publication et les données détaillées ici :
[Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr
Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr